

## Réunion avec Mr le Maire, Mme Erigoni et Mr Pichat - Révision du PLU

à : Service Urbanisme

cc : Direction Generale, Rita ERIGONI, Bruno PICHAT

Bonjour,

Au cours de la réunion du samedi 13 Janvier 2024 avec Monsieur le Maire, Madame ERIGONI et Monsieur PICHAT, j'ai mentionné une modifications de zone constructible en zone agricole pour la Montée des Cannes à Loyes dans le cadre du projet de révision du PLU.

La parcelle cadastrée A 1198 qui appartient au propriétaire du Château de Loyes, parcelle actuellement constructible, est devenue agricole (cf documents joints dont une copie a été réalisée par Madame ERIGONI en cours de réunion)

- PLU actuel : partie grise constructible à l'ouest
- Projet pour la révision du PLU : la partie grise n'est plus constructible mais agricole

J'ai précisé que des courriers avaient été adressés à la Mairie en Avril 2014 et en Juin 2018 et se rapportaient à une demande de modification de zone agricole en zone constructible dans le cadre de la révision du PLU. Mr le Maire m'a demandé de vous les renvoyer pour communication au dossier et vous les trouverez également en pièces jointes.

Au cours de cette réunion, j'ai pu informer les participants des imprécisions concernant le nombre de logements pour le projet d'OAP N°9 (cf mon mail du 27 Octobre 2023 resté sans réponse ) et rappeler que j'ai une entrée au 481 Montée des Cannes (cf mon mail du 31 Août 2023). La suppression de cet accès routier rend impossible l'accès au terrain agricole qui m'appartient.

J'espère que le nouveau projet de PLU prendra en compte les informations transmises et répondra aux questions restées sans réponse concernant le projet d'OAP N°9.

Je vous remercie de bien vouloir me préciser la bonne réception de ces documents par Mr le Maire.

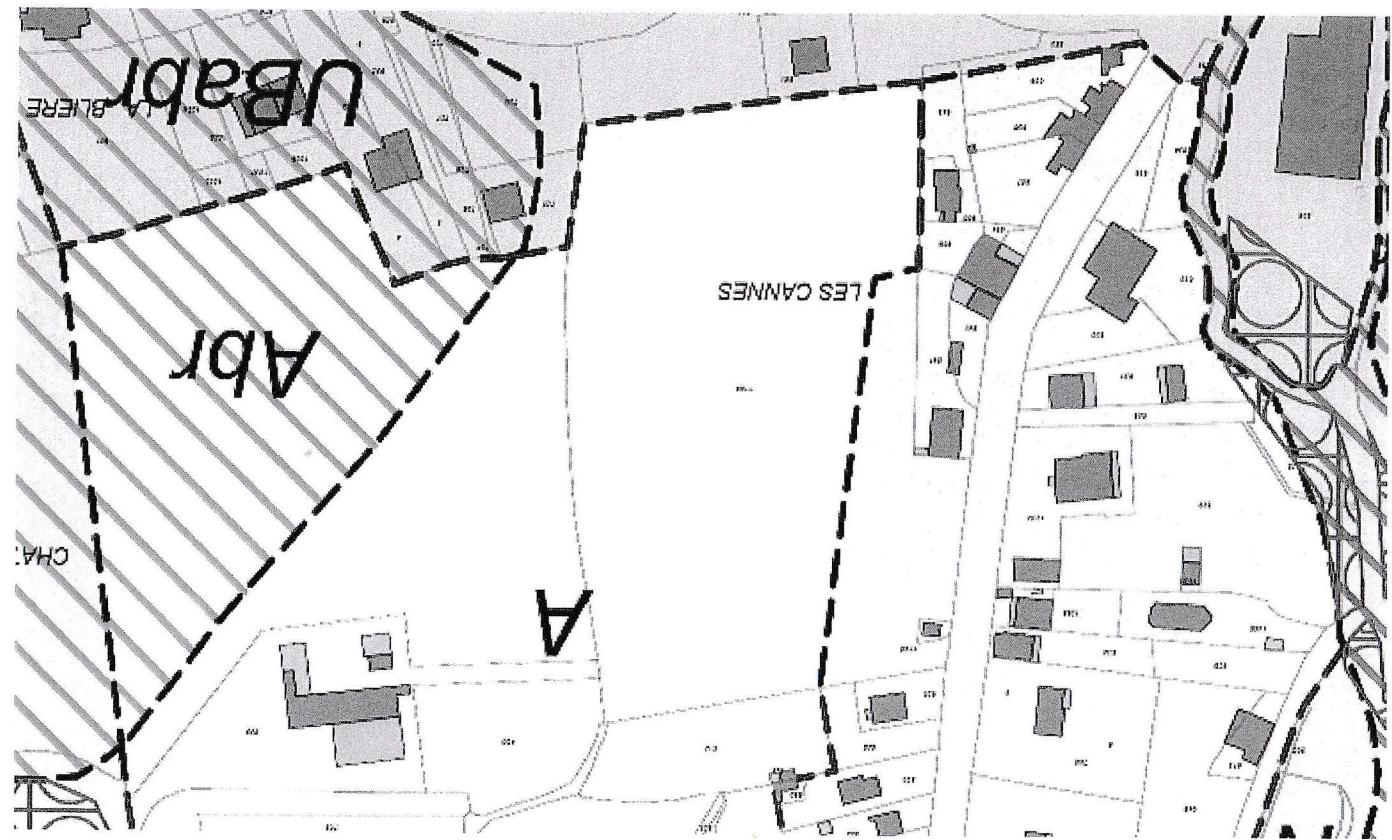
Bien cordialement,

S GAMAND

481 Montée des Cannes - Loyes

Pièces jointes (4)

35



35





95, avenue Charles de Gaulle  
01800 Villieu Loyes Mollon

Téléphone 04 74 61 04 60  
Télécopie 04 74 61 16 48

Site Internet : [www.mairievlm.fr](http://www.mairievlm.fr)  
E-mail : [mairie-villieu@wanadoo.fr](mailto:mairie-villieu@wanadoo.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg-en-Bresse  
Canton de Meximieux

Le 20 mai 2014,

Madame Solange GAMAND  
6 rue des Mobiles

69003 – LYON

Nos réf. : EB/AP - 2014/139

Objet : Classement de la parcelle 223 B 826 en zone constructible.

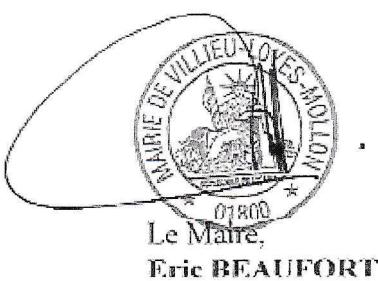
Madame,

J'accuse réception de votre courrier en date du 14 avril 2014, dans lequel vous souhaitez que la Commune étudie la possibilité de rendre constructible la parcelle 223 B 826 située lieu-dit « Les Cannes de Loyes ».

Je vous informe que la commune ne prévoit pas de révision du PLU pour le moment, néanmoins je ne manquerai pas de prendre en compte votre demande lors de la prochaine révision du PLU.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.



38

Département :  
AIN

Commune :  
VILLIEN-LOYES-MOLLON

Section : B  
Feuille : 223 B 04

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 04/08/2011  
(Fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2011 Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

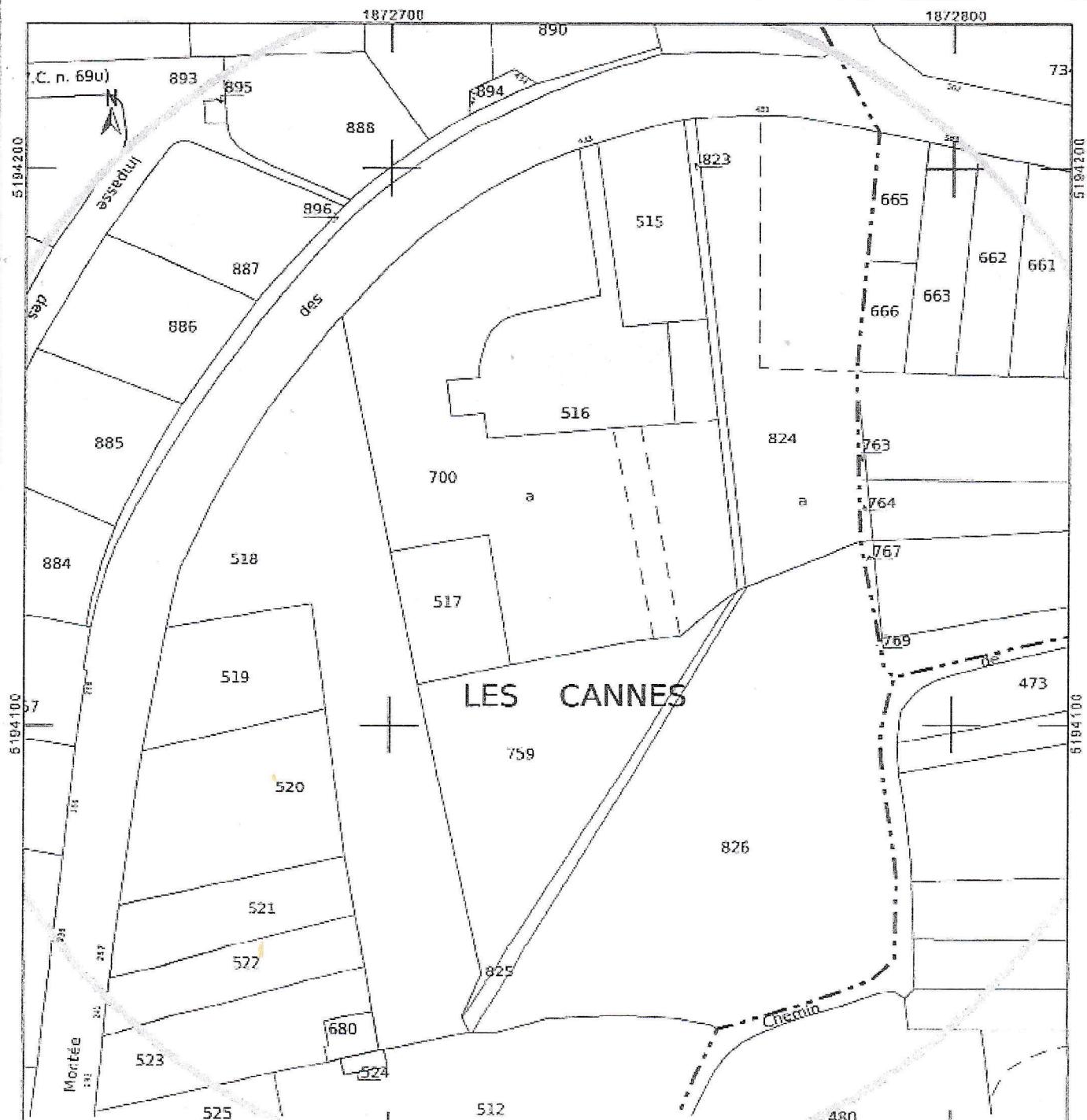
## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

### PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
**TREVOUX**  
Passage du Bannerat BP 612 01606  
01606 TREVOUX  
tél. 04 74 00 94 62 - fax 04 74 00 94 59  
edit.trevoux@dgf.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

[cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)



(34)

Mme Solange Gamand  
6 Rue des Mobiles  
69003 Lyon

Mr Le Maire

Mairie de Villieu- Loyes- Mollon  
95 Avenue Charles de Gaulle  
01800 Villieu-Loyes-Mollon

Lyon, le 28 Juin 2018

Monsieur,

Je suis propriétaire d'une maison située **481 Montée des Cannes**, à Villieu-Loyes-Mollon. Ma propriété est constituée d'un ensemble de parcelles cadastrées 223B situées dans des zones urbaines UA et UBb et également dans une zone agricole (cf plan joint).

- Les parcelles 665, 666, et 763, 764, 767, 769 sont en zone UA
- La parcelle 824 sur laquelle se situe la maison est en zone UBb
- La parcelle 826 attenante à la parcelle 824 est en zone A.

La parcelle agricole 826 est limitée :

au Nord par la parcelle 824 en zone UBb  
à l'Est par le lot 7 du lotissement « Le Chatenay » en zone UA et ensuite par le chemin de desserte  
au Sud par le chemin de desserte et ensuite par la parcelle 512 en zone agricole  
à l'Ouest par la parcelle séparative 825 et par la parcelle 759 qui est en zone agricole mais qui ne correspond pas aux critères d'une zone agricole car une piscine y est construite (cf photo aérienne jointe).

**La parcelle agricole 826, actuellement en zone agricole, est donc enclavée dans sa partie supérieure dans une zone UBb et une zone UA.**

Dans le cadre de la révision du PLU, je souhaite que la parcelle agricole 826 passe en zone urbaine au moins dans sa partie supérieure, afin d'éviter une poche de zone agricole dans une zone urbaine (cf plan joint).

Cette parcelle peut bénéficier d'un accès routier en passant par la parcelle 824 (arrivée au niveau du 481 Montée des Cannes).

Pour les réseaux nécessaires, je donne mon accord pour installer une servitude de tréfonds.

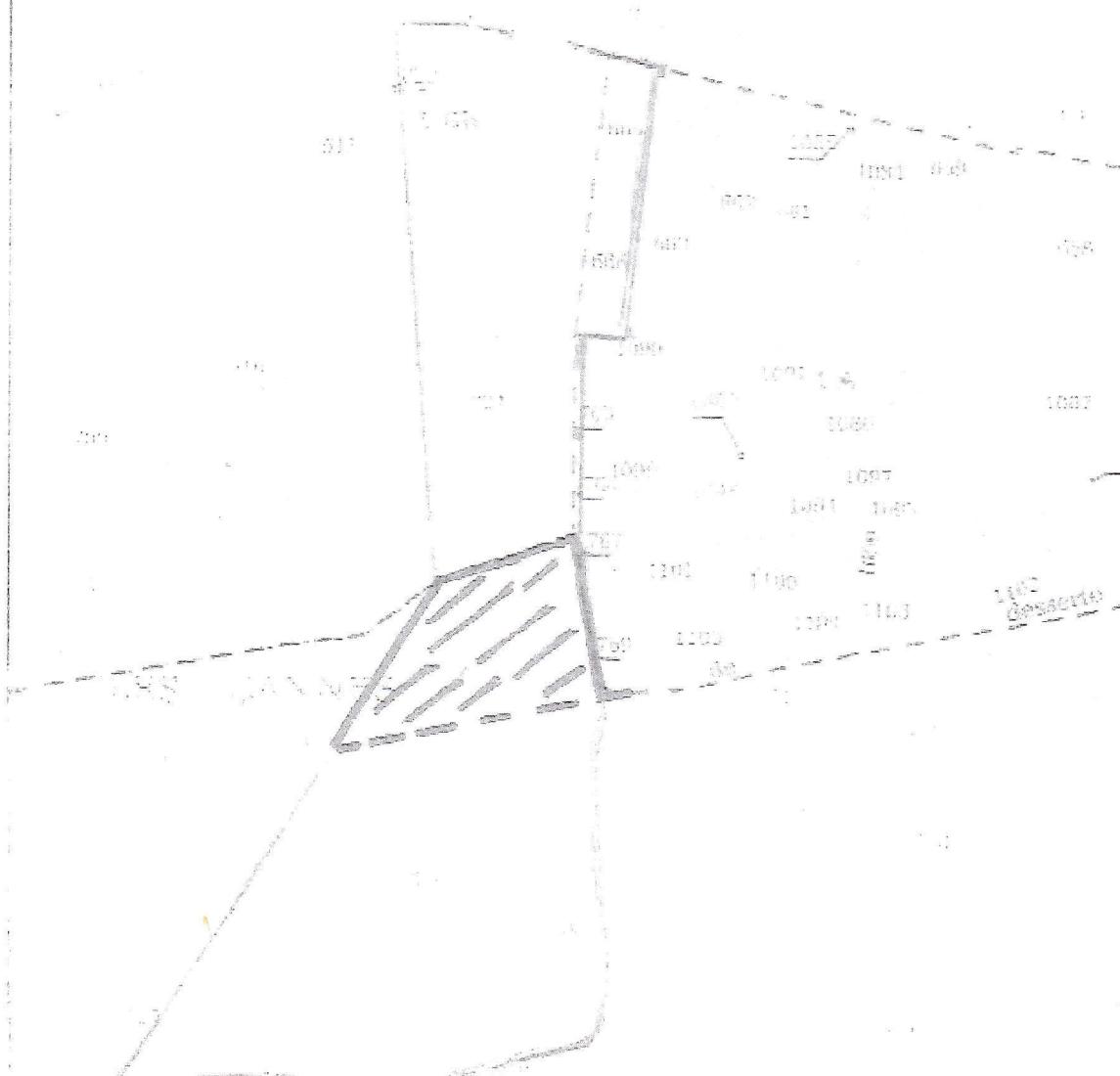
Par ailleurs, dans le cadre de cette révision, peut-on examiner l'intérêt pour la commune de passer en zone urbaine la totalité de la parcelle 826 qui bénéficie d'une belle exposition, d'une jolie vue sur le village et pour laquelle un accès routier correct est réalisable.

En espérant que ce courrier retiendra l'attention de la Commission chargée de la révision du PLU, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Solange Gamand  
solange.gamand@wanadoo.fr

35

Plan Xmap	Villieu-Loyes-Mollon		
	Echelle	Classe de précision	Date
	1 / 1000		22/06/2018



Google Maps 481 Montée des Cannes



Images ©2018 Google, Données cartographiques ©2018 Google 20 m